



La suppression du CNFPT :

Une fausse bonne idée.

Christian Estrosi, le maire de Nice, a récemment proposé de supprimer le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) pour faire des économies. Une idée qui, à première vue, pourrait sembler séduisante, mais qui, en réalité, est aussi judicieuse que de vouloir éteindre un incendie avec un arrosoir. Voyons pourquoi.

UN COUT IMAGINAIRE

M. Estrosi affirme que le CNFPT coûte 1,3 milliard d'euros aux contribuables. En réalité, le budget est de 445 millions d'euros par an. Peut-être qu'il a confondu avec le budget de son prochain festival de feux d'artifice ? Ce budget est principalement financé par une cotisation de 0,9 % de la masse salariale des collectivités territoriales. Et devinez quoi ? 80 % de ce budget est consacré à la formation des agents territoriaux. Pas mal pour un "gouffre financier", non ?

LA FORMATION :

UN PILIER DE L'EFFICACITE

Supprimer le CNFPT, c'est comme vouloir réparer une fuite d'eau avec du papier toilette. Les collectivités devraient alors recourir à des prestataires privés, ce qui coûterait trois à quatre fois plus cher. Et avec un taux de satisfaction de 90 % parmi



les agents et les employeurs territoriaux, on se demande bien où est le problème.

L'APPRENTISSAGE : UNE SOLUTION A LA PERTE D'ATTRACTIVITE

Face à la perte d'attractivité de la fonction publique territoriale, l'apprentissage est une solution précieuse. Imaginez un peu : des jeunes et des adultes en reconversion qui se forment aux métiers de la fonction publique tout en travaillant. C'est comme avoir le beurre et l'argent du beurre ! Voici pourquoi c'est génial :

L'apprentissage facilite l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Une expérience concrète et rémunérée, tout en acquérant des compétences théoriques et pratiques. Qui dit mieux ?

Les formations par apprentissage sont souvent mieux adaptées aux besoins

spécifiques des collectivités territoriales. C'est du sur-mesure, pas du prêt-à-porter.

Le renouvellement des effectifs et le mentorat intergénérationnel au travers de l'apprentissage permet de préparer la relève en intégrant de nouveaux talents. Les jeunes apportent des idées nouvelles et des compétences numériques, tandis que les mentors partagent leur expertise. C'est gagnant-gagnant !

Le mélange des générations au sein des équipes contribue à une meilleure cohésion et à un environnement de travail plus dynamique. Les échanges intergénérationnels peuvent stimuler l'innovation et améliorer la qualité des services publics.

UN IMPACT NEFASTE SUR LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Supprimer le CNFPT, c'est comme jeter le bébé avec l'eau du bain. Les apprentis pourraient voir leurs formations interrompues, compromettant leur

parcours professionnel. Les collectivités perdraient une source précieuse de renouvellement des effectifs et de dynamisme. Le mentorat intergénérationnel, qui permet le transfert de compétences et enrichit les équipes, serait également gravement affecté.

INIQUITE ENTRE LES COLLECTIVITES

Et parlons un peu d'équité. Supprimer le CNFPT, c'est créer un traitement inéquitable entre les collectivités. Celles avec des moyens financiers limités seraient particulièrement désavantagées. Cela creuserait les inégalités entre les grandes et les

petites collectivités, compromettant l'égalité d'accès à la formation professionnelle.

PRENDRE LE VIRAGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

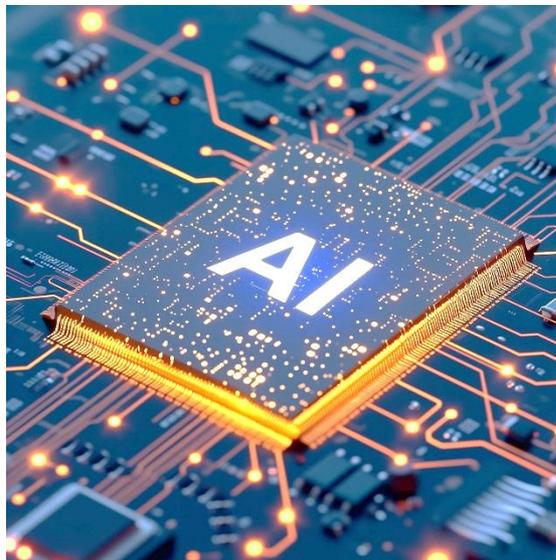
Dans un contexte où la fonction publique doit impérativement prendre le virage des nouvelles technologies, notamment avec le déploiement de l'intelligence artificielle (IA), le rôle du CNFPT est plus crucial que jamais. Le CNFPT permet de mutualiser les ressources et de proposer des formations adaptées aux évolutions technologiques, garantissant ainsi que tous les agents, quelle que soit leur collectivité, puissent bénéficier des compétences nécessaires

pour répondre aux défis de demain.

En conclusion, la suppression du CNFPT n'est pas une solution viable. Elle entraînerait des coûts supplémentaires, une perte de qualité dans la formation des agents, et mettrait en péril les contrats d'apprentissage. Il est essentiel de défendre cette institution

qui joue un rôle clé dans le maintien et l'amélioration de nos services publics.

Restons attentifs et mobilisés pour préserver le CNFPT et continuer à garantir une formation de qualité pour tous les agents territoriaux.



SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX

Ensemble et pour tous

06 33 98 47 52 courrier.snt@gmail.com www.snt-cgc.fr

